

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D307

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Rénovation du Monument aux Morts

Le projet de rénovation du Monument aux Morts, inclus dans l'opération du Parc d'Ombreval, arrive à sa phase de décision. Une consultation a été lancée et les candidatures qui ont été reçues ont été exposées pour avis de la population. Le 1^{er} décembre 2011, une réunion a été organisée avec les représentants des anciens combattants afin de recueillir également leur avis.

L'orientation proposée au Conseil Municipal est une rénovation combinant le maintien de la statue du "Poilu" à réhabiliter, avec un nouvel aménagement de plaques commémoratives. L'enveloppe budgétaire à prévoir au Budget Primitif 2012 est de l'ordre de 95 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les projets reçus pour la rénovation du Monument aux Morts de Neuville-sur-Saône et les différents avis recueillis,
- **RETIENT le projet proposé pour la rénovation du Monument aux Morts,**
- **ADOpte le plan de financement comme présenté,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les marchés publics nécessaires à la réalisation de cette opération,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2011
- Publication ou affichage le 20/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.